



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE  
LAVAL-EN-BRIE

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux le 26 Novembre, à 10 heures 07, le Conseil Municipal de la Commune de Laval en Brie, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle de l'Ecole, sous la Présidence de Monsieur Le Maire Jérôme BONIFACIO,

Présents : Corinne SYLVESTRE, Maryline BOUARD, David JOYEUSE, Philippe RUFFIER, Sophie JOUÉ, Jérôme BONIFACIO, Olivier GADOT, Jean-Pierre VERSCHAEVE.

Absente excusée : Geneviève DALBARD donne pouvoir à Jérôme BONIFACIO

**A la demande du Maire la délibération N°35 est ajoutée au conseil du jour**  
Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour.

## **Approbation du dernier conseil municipal :**

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé à 9 voix pour.

## **Règle de partage de la taxe d'Aménagement**

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, expose aux membres du conseil municipal qu'il n'est plus du ressort de la commune de se prononcer et donc demande l'annulation de la délibération.

Délibération N°27-2022 **Annulée**



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2022

## Revalorisation des tarifs communaux :

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, expose qu'il convient de revaloriser les tarifs communaux à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et propose :

<b>Location Salle polyvalente</b>	
Valrivois	150€
Extérieurs	350€
Elus Municipaux et Personnel Communal	50€
Location Vaisselle	50€
Caution de la salle polyvalente	1500€
Caution nettoyage	75€
Location pour les associations	50€/an
<b>Concessions cimetière</b>	
15 ans	350€
30 ans	500€
50 ans	600€
<b>Columbarium</b>	
15 ans	350€
30 ans	550€
50 ans	600€
<b>Caveau provisoire</b>	
Dépôt du corps	70€
Les deux premiers mois	10€
A partir du troisième mois	50€

Délibération N°28-2022 Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour

## Budget principale – décision modificative 01/2022 :

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, expose la nécessité de faire une décision modificative à la demande du comptable de la trésorerie, afin de sortir du bilan la subvention d'équipement totalement amortie d'une valeur de 904€. Pour cela le conseil doit autoriser le comptable de la trésorerie à solder la subvention par opération d'ordre non budgétaire.

Délibération N°29-2022 Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2022

## **Installation du Compte Epargne Temps :**

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, rappelle aux membres du conseil municipal qu'il est possible au vu des différents textes de loi de faire bénéficier aux agents territoriaux titulaires et non titulaires à temps plein ou à temps partiel d'un CET. Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO propose que soit instauré à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 la possibilité pour chaque agent territorial de la commune la possibilité de recourir selon les modalités présentées au CET.

Le conseil municipal demande plus d'explications sur le report des jours 2022 et sur la reconsidération du cumul des 60 jours.

La Délibération N°30-2022 est retiré de l'ordre du jour.

## **Détermination des taux de promotion pour les avancements de grade :**

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, rappelle aux membres du conseil municipal que le taux de promotion doit être fixé par le conseil municipal et propose que ce taux soit porté à 100% pour les fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

Le conseil municipal demande plus d'explication sur le taux décidé (100%)

Délibération N°31-2022 est retirée de l'ordre du jour.

## **Mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion :**

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, expose aux membres du conseil municipal les lignes directrices de gestion qui seront mises en œuvre à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour une durée de 3 ans. L'objectif des LDG est la gestion des ressources humaines de l'ensemble des salariés des collectivités territoriales de la commune de Laval en Brie. Après en avoir délibéré le conseil municipal se prononce ainsi :

Délibération N° 32-2022 Le Conseil Municipal approuve 9 voix pour



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE  
LAVAL-EN-BRIE

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2022

## **Création d'un emploi permanent à temps non complet**

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, expose aux membres du conseil municipal que pour le bon fonctionnement des services il est nécessaire de créer un emploi permanent d'agent d'entretien à temps non complet.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 1 an. A l'issue du contrat, le Conseil Municipal se réunira afin de décider s'il est nécessaire de renouveler celui-ci.

Délibération N°33-2022 Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour

## **Modification des horaires de coupure nocturne d'électricité en vue de participer à un projet d'économie d'énergie :**

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, rappelle la volonté de la municipalité d'initier des actions en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie.

Après avoir mené une réflexion avec les élus il est proposé que l'éclairage public sera dorénavant interrompu la nuit de 23 heures à 5 heures du matin et charge Monsieur le Maire de prendre les arrêtés précisant les modalités d'application de cette mesure :

Délibération N°34-2022 Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour

## **Ouverture par anticipation de crédits budgétaire pour la section d'investissement 2023 :**

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO, rappelle au vu du Code Général des Collectivités Territoriales aux membres du conseil municipal, qu'il est nécessaire de procéder à l'ouverture des crédits et dépenses d'investissement, afin de pouvoir engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement selon le détail suivant :



DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE

COMMUNE DE

LAVAL-EN-BRIE

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2022

Chapitre ou opération	Crédits votés au BP 2022	Dépenses réalisées	Crédits pouvant être ouverts
<b>21 - immobilisations corporelles</b>	<b>112 381.05€</b>	<b>57 865.78€</b>	<b>28 095.26€</b>

Délibération N°35-2022 Le Conseil Municipal approuve à 9 voix pour

## Questions diverses

Monsieur Ruffier 1<sup>er</sup> adjoint demande à ce que le clocher continue de sonner la nuit.

Monsieur le Maire, Jérôme BONIFACIO, présente le dossier de rénovation de l'église qui s'élève à 1 416 237.61€.

Monsieur le Maire, Jérôme BONIFACIO, a reçu une personne pour un distributeur à pain. Une partie des frais serait à la charge de la Mairie.

Monsieur le Maire Jérôme BONIFACIO a reçu une proposition pour installer de la télémédecine sur la commune.

Clôture du conseil 11h15